



Wallonie

# AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIQ

9 mars 2017

## L'épidémie de rougeole est toujours en phase ascendante

---

**10 jours après l'annonce de l'épidémie de rougeole en Wallonie, l'AViQ fait le point sur la situation. L'épidémie est toujours dans une phase ascendante : le nombre de cas déclarés augmente chaque semaine. On comptait 163 cas de rougeole en Wallonie en date du 8 mars. Les conseils restent toujours d'actualité : prenez contact avec votre médecin traitant pour faire le point sur vos vaccins et vous faire vacciner si nécessaire.**

### Une épidémie qui augmente

10 jours après l'annonce de l'épidémie de rougeole en Wallonie, l'AViQ fait le point sur la situation. En date du 8 mars, 163 cas de rougeole avaient été déclarés à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ, dont **65 nouveaux cas depuis le 27 février**. Le nombre de nouvelles déclarations de cas par semaine est donc toujours croissant.

A cette heure, la moitié des cas déclarés auprès de la cellule de surveillance a été hospitalisée pour des complications. Heureusement, aucun décès n'est à déplorer.

Il est donc important pour les parents de vérifier le statut vaccinal de leurs enfants : les enfants de moins de 5 ans représentent un cinquième des patients.

### Le personnel soignant aussi touché

**15 professionnels de la santé**, infirmiers et médecins, ont présenté une rougeole après avoir été en contact avec une personne contaminée. Le professionnel de la santé est **en première ligne** et donc particulièrement exposé. Vérifier son statut vaccinal est essentiel !

### Que faire ?

- **Vérifier son statut vaccinal** : deux doses offrent une protection très élevée à vie.

La vaccination est importante pour soi mais aussi pour les autres personnes qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas être vaccinées (immunodéprimés, enfants de moins d'un an, femmes enceintes). La **couverture vaccinale** de la deuxième dose, généralement administrée à 11- 12 ans, **reste trop faible** : elle atteint seulement 75 %. Si le taux de couverture vaccinale de la population était de 95%, la population dans son ensemble serait protégée car le virus ne pourrait plus circuler.

- Déclarer les cas suspects : **La rougeole est une maladie à déclaration obligatoire dès suspicion**. Tout cas suspect doit être impérativement déclaré **par le médecin** à la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ afin que celle-ci puisse coordonner les mesures de prévention rapidement.



Wallonie

# AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

COMMUNIQUE DE PRESSE

AVIQ

9 mars 2017

- **En cas de suspicion de rougeole :**

Pour rappel les symptômes sont les suivants : fièvre, éruption sous forme de taches rouges, rhume, conjonctivite ou toux. En cas de suspicion de rougeole, il est préférable d'appeler son médecin traitant pour convenir avec lui d'un rendez-vous ou pour privilégier une visite à domicile. Le simple fait d'être dans la même pièce qu'un malade est suffisant pour être contaminé si l'on n'est pas protégé. |

## Le travail de la cellule de surveillance

Outre la récolte de déclaration de cas et l'analyse épidémiologique, la cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ réalise également de nombreuses missions de communication et d'informations sur les mesures de précaution, tant vis-à-vis des professionnels que du public. Pour ce faire, elle collabore avec le service d'épidémiologie de l'Institut scientifique de santé publique, tant dans l'analyse des données que pour le « contact tracing ».

Le « contact tracing » consiste à informer les personnes en contact avec une personne contaminée sur les précautions à prendre en cas de symptômes. Par exemple, une personne ayant fréquenté la salle d'attente d'un hôpital en même temps qu'une personne contaminée sera rappelée par la cellule en vue de vérifier son statut vaccinal et connaître les démarches à effectuer. **Plus de 1.000 « contact tracing » ont été réalisés depuis le début de l'épidémie.**

Les communes touchées restent identiques : Namur, Verviers, Jodoigne, Charleroi. Plusieurs foyers d'épidémie sont actuellement connus en Europe : Roumanie, Croatie, Italie et France. La dernière épidémie en Belgique date de 2011, année pendant laquelle 675 cas avaient été dénombrés.

Bon à savoir : une personne qui a déjà présenté une rougeole est également protégée.

Contact Presse : Tiphaine Dedonder, responsable communication AViQ,  
[tiphaine.dedonder@aviq.be](mailto:tiphaine.dedonder@aviq.be), 0479/717566